

**1ERE CHAMBRE**

Audience du Jeudi 21 Mars 2024 à 14H00 - PRISE DE DATE UNIQUEMENT

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Président : **LAMBRET Agnès**

Greffier : **LAURET Elina**

**AUDIENCES**

	Ty	N° RG	Parties	Décision
1	Co	23/03982  (Conf)	Nature : <b>54Z 0A</b> Autres demandes relatives à un contrat de réalisation de travaux de construction  <b>S.A.S. SIGEMAT</b> la SCP CANALE-GAUTHIER-ANTELME-BENTOLILA au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION c) <b>S.C.I. SCCV NORMANDIE LA REUNION</b> Me BEAUMONT Marina au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION	Renvoi à une autre audience au 11/04/2024, pour avis médiation DEM + DEF
2	Co	23/04043  (Conf)	Nature : <b>53B 0A</b> Prêt - Demande en remboursement du prêt  <b>S.A. CASDEN BANQUE POPULAIRE</b> la SCP LECAT ET ASSOCIES au barreau de PARIS Me LABONNE Laurent au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c) <b>M. HOARAU Patrick</b> la SELARL MILLANCOURT - ANDRE ROBERT - FOURCADE - SPERA ET ASSOCIES au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION <b>Mme CAZAL Laurence</b> Me PAYET Jennifer au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION	Renvoi à une autre audience au 16/05/2024, pour conclusions des 2 DEFs
3	Co	23/04113  (Conf)	Nature : <b>2AP 0A</b> Action en contestation de paternité - hors mariage -  <b>Mme SAPRA-ICHIZE Olivia Marie Augusta</b> la SCP MOREAU -NASSAR - HAN-KWAN au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c) <b>M. MESPOULET Jérémy Frédéric</b>	Renvoi à une autre audience au 25/04/2024, pour avis MP - MERCI DE DEPOSER RAPIDEMENT VOTRE DOSSIER AU GREFFE

	Ty	N° RG	Parties	Décision
4	Co	23/04114  (Conf)	<p>Nature : <b>50G 0A</b> Demande relative à l'exécution d'une promesse unilatérale de vente ou d'un pacte de préférence ou d'un compromis de vente</p> <p><b>S.A.R.L. L'AGENCE DE L'OUEST</b> la SELARL GERY-SCHAEPMAN au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>M. OGNARD Yves Giovanni</b> Me PANURGE Stéphanie au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>M. PAYET Pascal Alix</b> Me PANURGE Stéphanie au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>M. CONDINA Antonio</b></p> <p><b>M. AH-VOUN Charles Gérard Olivier</b> Me PANURGE Stéphanie au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>Société LES TERRASSES DE BELLEMENE</b> Me PANURGE Stéphanie au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p>	Renvoi à une autre audience au 16/05/2024, pour conclusions DEF
5	Co	23/04115  (Conf)	<p>Nature : <b>50A 0A</b> Demande en nullité de la vente ou d'une clause de la vente</p> <p><b>S.A.R.L. TAOLEEN</b> la SELARL CHANE-TENG BERNARD au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>M. MALARD Alexandre</b></p>	MEE : Renvoi avec ordonnance de clôture et dépôt de dossiers sans plaidoirie (art 779a13 du CPC) - LA DATE DE DEPOT VOUS SERA COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT - en juge unique
6	Co	23/04116  (Conf)	<p>Nature : <b>70B 0A</b> Demande formée par le propriétaire de démolition d'une construction ou d'enlèvement d'une plantation faite par un tiers sur son terrain</p> <p><b>Mme SERY Marie Ginette</b> Me MARTIN Nichka boris simon au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>M. ABBEZZOT Jean Thierry</b> Me ADOLPHE Bertrand au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>Mme BRUTIER Marie Jacqueline épouse ABBEZZOT</b> Me ADOLPHE Bertrand au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p>	Renvoi à une autre audience au 11/04/2024, pour avis médiation DEM + DEF

	Ty	N° RG	Parties	Décision
7	Co	23/04125  (Conf)	<p>Nature : <b>700 0A</b> Demande tendant à la démolition ou la mise en conformité d'un ouvrage édifié ou installé en violation des règles d'urbanisme</p> <p><b>Mme ATHON Fabienne Marie Mylène</b> la SELARL GAELLE JAFFRE ET MIKAEL YACOUBI au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>M. DOMITILE Jean Emile</b> la SELARL AMEL KHLIFI-ETHEVE ET ASSOCIES au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p>	Renvoi à une autre audience au 11/04/2024, pour avis médiation DEM + DEF
8	Co	23/04126  (Conf)	<p>Nature : <b>700 0A</b> Demande tendant à la démolition ou la mise en conformité d'un ouvrage édifié ou installé en violation des règles d'urbanisme</p> <p><b>Mme ATHON Fabienne Marie Mylène</b> la SELARL GAELLE JAFFRE ET MIKAEL YACOUBI au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>M. TECHER Jean Maximin</b> Me LABONNE Laurent au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p>	Renvoi à une autre audience au 16/05/2024, pour conclusions DEF
9	Co	23/04175  (Conf)	<p>Nature : <b>54Z 0A</b> Autres demandes relatives à un contrat de réalisation de travaux de construction</p> <p><b>Mme BLANDINO Nathalie</b> Me LACAILLE Christine au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>Mme BARDEUR Florence</b> Me LACAILLE Christine au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>M. PAYET Henri Claude</b> Me K/BIDI Emeline au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>Société FIBRES INDUSTRIES BOIS</b> la SELARL GAELLE JAFFRE ET MIKAEL YACOUBI au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>S.E.L.A.R.L. FRANKLIN BACH</b></p>	Renvoi à une autre audience au 11/04/2024, pour conclusions DEM sur incident - Fin de non recevoir soulevée d'office L622-21 du code du commerce s'agissant des demandes à l'encontre de M. PAYET (RJ publié le 12/10/23)

	Ty	N° RG	Parties	Décision
10	Co	23/04202  (Conf)	<p>Nature : <b>36E 0A</b> Action en responsabilité civile exercée contre les dirigeants ou les associés</p> <p><b>S.C.I. SCI RAVADA</b> la SELARL CAZAL - SAINT-BERTIN au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>M. RAVACHOL Michel Roger</b> la SELARL AMEL KHLIFI-ETHEVE ET ASSOCIES au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>Mme CAMILO Marie Jocelyne épouse RAVACHOL</b> la SELARL AMEL KHLIFI-ETHEVE ET ASSOCIES au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>S.A. BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN</b> la SCP CANALE-GAUTHIER-ANTELME-BENTOLILA au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION</p>	Délibéré pour mise à disposition de la décision au 11/04/2024 sur incident
11	Co	23/04206  (Conf)	<p>Nature : <b>53B 0A</b> Prêt - Demande en remboursement du prêt</p> <p><b>Association ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQU E</b> la SELARL CAZAL - SAINT-BERTIN au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION la SELARL AVOCATCOM au barreau de LILLE c)</p> <p><b>M. GUEZELLO Andrew Steven</b> <b>Mme CAZA Emmanuelle</b></p>	MEE : Renvoi avec ordonnance de clôture et dépôt de dossiers sans plaidoirie (art 779a13 du CPC) - LA DATE DE DEPOT VOUS SERA COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT - en juge unique
12	Co	23/04227  (Conf)	<p>Nature : <b>53B 0A</b> Prêt - Demande en remboursement du prêt</p> <p><b>Association ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQU E</b> la SELARL CAZAL - SAINT-BERTIN au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION la SELARL AVOCATCOM au barreau de LILLE c)</p> <p><b>M. FELICIE Jean David</b> <b>Mme MOUTAYE Marie-France épouse FELICIE</b></p>	MEE : Renvoi avec ordonnance de clôture et dépôt de dossiers sans plaidoirie (art 779a13 du CPC) - LA DATE DE DEPOT VOUS SERA COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT - en juge unique

	Ty	N° RG	Parties	Décision
13	Co	24/00119  (Conf)	<p>Nature : <b>38E 0A</b> Autres actions en responsabilité exercées contre un établissement de crédit</p> <p><b>S.C.I. LE TAPAGE</b> Me BOYER-ROZE Françoise au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>S.E.L.A.R.L. HIROU</b> <b>Société CAISSE D'EPARGNE-CEPAC ALPES CORSE</b> la SELARL GAELLE JAFFRE ET MIKAEL YACOUBI au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p>	Renvoi à une autre audience au 16/05/2024, pour conclusions DEF
14	Co	24/00120  (Conf)	<p>Nature : <b>50Z 0A</b> Autres demandes relatives à la vente</p> <p><b>S.A.R.L. AL GESTION CONSTRUCTION</b> la SELARL ALETHES AVOCATS au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>M. BARTHEL Thierry Denis</b> la SELAS SOCIÉTÉ D'AVOCATS NATIVEL-RABEARISON au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION</p>	Renvoi à une autre audience au 16/05/2024, pour conclusions DEF
15	Co	24/00161  (Conf)	<p>Nature : <b>64B 2B</b> Demande de mise en cause d'un tiers pour condamnation ou en déclaration de jugement commun</p> <p><b>M. LAMBERT Fabrice Adrien</b> la SELARL CAROLINE BOBTCHEFF au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>Mme GEORGER Karine épouse LAMBERT</b> la SELARL CAROLINE BOBTCHEFF au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>M. LAMBERT Matteo</b> la SELARL CAROLINE BOBTCHEFF au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION c)</p> <p><b>Caisse CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE</b> la SCP MOREAU -NASSAR - HAN-KWAN au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION</p> <p><b>Mutuelle MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PROFESS IONNELS DE LA SANTE ET DU SOCIAL</b></p>	Renvoi à une autre audience au 11/04/2024, pour jonction

	Ty	N° RG	Parties	Décision
16	Co	24/00420  (Conf)	<p>Nature : <b>53B 0A</b> Prêt - Demande en remboursement du prêt</p> <p><b>S.A. BNP PARIBAS</b> la SCP JOLY - CUTURI - WOJAS au barreau de BORDEAUX Me GUYONNARD Thomas au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION c) <b>M. LOSSY Serge</b></p>	<p>MEE : Renvoi avec ordonnance de clôture et dépôt de dossiers sans plaidoirie (art 779a13 du CPC) - LA DATE DE DEPOT VOUS SERA COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT - en juge unique</p>

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,